



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 23 juin 2022
PRESIDENCE : Monsieur Luc Otten

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 09/2022 concernant la

**Demande d'un crédit complémentaire pour la construction d'un immeuble
locatif avec parking souterrain, commerces et rénovation de l'ancien bâtiment
de la gare
Parcelle n°23 – Ancienne gare**

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour,
après lecture du rapport de la commission de gestion et discussion,

l'assemblée décide d'accepter le préavis N° 09/2022 par :

OUI : 28, NON : 0, ABSTENTION : 2

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 23 juin 2022.

Le Président
Luc Otten



La Secrétaire
Déborah Pernet